

Contrat-cadre perte de gain maladie

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs

Profitez des services offerts par votre Fédération. Rejoignez la solution perte de gain maladie développée en collaboration avec le Groupe Mutuel.

10 avantages de taille

- 1. Cohérence d'une communauté homogène** permettant une maîtrise du risque et des économies à la clé.
- 2. Une structure tarifaire concurrentielle** et stable depuis de nombreuses années.
- 3. La solution d'assurance de branche LAMal en tous points conforme aux conventions** collectives de travail. Vivante, elle évolue en fonction des conventions collectives supprimant le risque de lacunes.
- 4. La garantie** que le contrat ne sera pas résilié sur sinistre par l'assureur.
- 5. Un seul délai d'attente par année civile:** la plupart des solutions prévoient un délai d'attente par cas de maladie, ce qui signifie que l'employeur doit supporter, lors de chaque absence, le délai convenu. La solution FVE, quant à elle, permet à l'employeur de ne prendre en charge qu'une seule fois le délai d'attente par année civile.
- 6. Une couverture au-delà de l'âge de la retraite** d'une durée de 180 jours, jusqu'à 70 ans maximum, destinée aux collaborateurs toujours en activité.
- 7. Une perte de gain additionnelle:** la couverture additionnelle a pour objectif de poursuivre la garantie du risque maladie malgré l'épuisement du droit aux prestations d'un employé disposant toujours d'une capacité de travail. La couverture additionnelle est de 180 jours dans une période de 5 ans.
- 8. Prestations étendues en cas de maternité:** dès la 24^e semaine de grossesse, si la poursuite de l'activité est dangereuse pour la mère ou l'enfant, l'assureur alloue une indemnité correspondant à celle convenue en cas de maladie.
- 9. Un suivi adéquat de l'incapacité de travail par un gestionnaire attitré,** assisté d'un visiteur des malades et **une Plateforme Santé Sociale** qui permet des solutions et des échanges plus rapides entre les différents intervenants (Assureur, OAI-VD, SUVA, Service Social FVE, FVE, Médecin-conseil) lors de la gestion des sinistres.
- 10. Une gestion du contrat par la FVE** (perception de la prime, déclaration des salaires, etc.), ainsi que des outils informatiques permettant une annonce conviviale des sinistres.

Votre contact: Groupe Mutuel – Mme Silvana Mocellin-Baiardi – Avenue de la Rasude 8 – 1006 Lausanne
Tél. 058 758 25 95 – E-mail: smocellin-baiardi@groupe-mutuel.ch

